CHIMIE : prolongement du redressement judiciaire pour Maxam

Alors que les salariés de l'usine MAXAM TAN SAS / **T :** 03.21.72.84.44 de Mazingarbe s'attendaient à une liquidation, le tribunal de commerce de Lille métropole a accordé un sursis à l'entreprise, en prolongeant la période de redressement judiciaire jusqu'au 6 janvier. L'objectif n'est pas tant de sauver le site de la liquidation par l'arrivée hypothétique d'un repreneur que de permettre d'obtenir des indemnités de licenciement plus satisfaisantes pour les salariés. Ils souhaitent en effet négocier une prime de licenciement plus importante que le minimum légal.